

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : JARDINS DES MESURES

Sigle de l'association : JDM Site web: http://wiki.projetneuf.cc/pave:les_jardins_du_pe9

1.2 Numéro Siret: 879180776 00012

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

Deveau Stanislas

22 rue Fernand Pelloutier

Code postal : 44600

Commune : SAINT NAZAIRE

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DEVEAU

Prénom : Stanislas

Fonction : Président

Code postal : 44600

Commune : SAINT NAZAIRE

Portable : 07 82 48 05 17

Courriel: Courriel : stan@du-libre.xyz

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DEVEAU

Prénom : Stanislas

Fonction : Président

Téléphone : 07 82 48 05 17

Courriel : stan@du-libre.xyz

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 44 - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Carene)

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Potentiel Archipel VÉgétal (PAVÉ)

Objectifs

Les objectifs du PavÉ s'articulent autour de trois axes :

1. L'ÉCOLOGIE (en milieu urbain), en agissant de manière à constituer un réservoir de biodiversité (trames verte et bleue) : place laissée au « laisser-faire » des végétaux et animaux, interventions anthropiques douces (permaculture), diversité des espèces (carrés de semences anciennes, plantes mellifères) et préservation des pollinisateurs (apiculture)

2. UN LIEU DE RENCONTRES ET DE CRÉATION DE LIENS :

– Mise en relation de structures en lien avec l'écologie (Jardins des forges pour les semences anciennes par exemple, Jardicompost, le C.P.I.E. Loire-Océane), des structures d'insertion sociale (Maison Des Jeunes et Unis-Cité/écovolontaires), ou des structures du quartier (Maison de quartier Avalix et écoles du quartier) ;

– Développement d'une « émulsion citoyenne » et d'une écocitoyenneté : échange de connaissances, coups de mains et savoir-faire avec les habitants ; co-élaboration des projets ;

– Création de liens entre artistes, entre artistes et intervenants spécialisés, entre artistes et usagers de l'espace, voisins ;

– Dialogue, échanges avec les urbanistes, paysagistes (Phytolab) qui poursuivront le dialogue entamé lors des phases de concertation organisées par la CARENE.

3. LA PÉDAGOGIE ET L'ÉMULATION DE PROJETS :

– Accueil d'écovolontaires (association Uni-Cités et M.D.J.) afin de transmettre à la fois les exigences organisationnelles d'un fonctionnement collectif et du montage de projets et la sensibilisation à l'écologie

– Accueil de scolaires et réalisation d'ateliers (scolaires et périscolaires P.E.A.C.) : sensibiliser à la fois à la création artistique et à l'écologie, en lien avec les problématiques du PavÉ

Le PavÉ souhaite accentuer en 2020 sa dimension de PROJET DE QUARTIER. Dans ce sens, il

envisage de mettre en place des ateliers avec les écoles (Albert Camus : les enseignantes rencontrées ont manifesté un grand enthousiasme, et Victor Hugo), monter des projets communs avec la maison de quartier d'Avalix (contact pris, notamment sur le carnaval) et les artistes du Projet Neuf. Il continuera par ailleurs à développer le travail et l'usage collectif du lieu, particulièrement avec les voisins, en restant dans une dynamique d'actions « mesurées » et concertées, à la mesure de chacun.e et du PavÉ. Cette expérience lui permet également d'envisager la transmission de son expérience en matière d'organisation collective, d'élaboration de projets et d'écologie en milieu urbain.

Il souhaite aussi être un acteur des RÉFLEXIONS URBANISTIQUES sur le futur quartier Avalix/Moulin du Pé en expérimentant des manières nouvelles de pratiquer les espaces végétaux en ville : le PavÉ est un lieu de passage, une interface entre les quartiers Avalix et Petit Caporal, comme une proposition, à petite échelle, au sein du futur quartier de l'ancien hôpital. Il porte un grand intérêt au dialogue et aux échanges avec les structures impliquées dans ce projet. Dans ce cadre, expérimenter un espace où les usages sociaux rencontrent une pratique douce de la nature en ville ouvre également une fenêtre sur les enjeux écologiques. En cela, le PavÉ est en résonance, en connivence, avec le travail de Gilles Clément (toit de la base sous-marine).

Pour mener à bien ces objectifs le PavÉ recourt aux compétences et ressources du C.P.I.E.-Loire-Océane-Environnement, disposant d'une logistique, de moyens humains et de compétences lui permettant de mieux remplir les missions qu'il s'assigne.

Description

HISTOIRE DU PAVÉ

Depuis l'été 2018, le projet PavÉ a investi les espaces végétaux autour de la « maison du directeur » de l'ancien Hôpital de Saint-Nazaire. Après une première phase d'observation ayant donné lieu à un inventaire des espèces végétales présentes (à consulter sur le site internet du PavÉ), mais aussi à la constatation que, sur cet espace, existaient des pratiques sociales très variées, l'idée a germé qu'on pourrait le considérer de manière similaire aux « communs » du droit coutumier médiéval (pour les expériences contemporaines, voir par exemple : <https://villeresiliente.org/2016/01/24/vers-une-fabrique-des-communs-urbains/>). Ce constat a induit un usage collectif du lieu qui reste ouvert aux voisins, badauds, jardiniers, curieux, flâneurs, etc. Il s'est aussi structuré par une gouvernance horizontale. Le fait est que les dégradations et pollutions nombreuses ont tout à fait disparu sur le site.

Après cette phase d'observation, des interventions ont été menées sur ces espaces : plantations en permaculture, plantations « spontanées », installation de deux ruches, récolte et transformation des fruits et légumes, aménagement par îlots (d'où le mot archipel dans l'intitulé du projet), permettant largement un laisser-faire aux végétaux et animaux sur place.

Ce projet a été également pensé dès le début comme un projet de quartier et les actions mises en place depuis ont été menées avec une forte dimension collective : échange de savoirs, de graines et plants, de pratiques et coups de mains avec les voisins et les personnes intéressées par le projet, rencontres (Ste-Catherine...), installation d'un composteur de quartier (CARENE/Jardicompost), etc.

Enfin, le PavÉ est un projet en partage, en interaction et en cohérence avec le Projet Neuf, locataire des espaces extérieurs et du bâtiment 89, propriétés de la CARENE. Le PavÉ est donc aussi un terrain d'expérimentations artistiques, auquel les artistes du P9 sont constamment associés, fournissant une ressource importante (réseaux d'artistes pluridisciplinaires).

ACTIONS ET PROJETS

Le PavÉ, projet au croisement entre l'écologie, la création artistique et l'usage en commun d'un espace, fait dialoguer les regards, les connaissances et les compétences des acteurs des projets (artistes, spécialistes, pratiques amateurs). De l'observation des potentialités du lieu et des personnes qui le font vivre ou le pratiquent, naissent des expérimentations "éco-artistiques" qu'il s'agira en 2020 de continuer, accroître, approfondir ou mettre en œuvre :

1. Production de paysages :

– sonores : projet Échos (à partir du relevé des échos présents dans la ville, constitution d'un répertoire d'un aspect poétique et fragile du patrimoine sonore de la ville de Saint-Nazaire), captations sonores des

- essaims, jardin sonnant : installations sonores (notamment de pièces céramiques cuites in situ), etc. ;
- visuels : land-art, inclusion dans le paysage urbain présent et futur, mobiliers extérieurs, sérigraphies à partir de végétaux, observation en micro et en macro des paysages, etc. ;
 - olfactifs, gustatifs : sensibilisation aux odeurs et goûts du jardin (scolaires).

2. Groupe « ruchissement » : sonorisation d'une ruche (écoute en Wi-Fi) ; favoriser la pollinisation et la biodiversité en milieu urbain, plantation de plantes mellifères ; rencontres/observations avec le voisinage et les écoles alentours. Formation à l'apiculture et ses produits dérivés (soins naturels, cosmétiques naturelles, bougies, etc.) en favorisant les rencontres avec des apiculteurs chevronnés (amorcer les conditions pour un futur rucher-école) ;

3. Création numérique : projet « partageoirs » (micro-ordinateurs pouvant gérer une zone Wi-Fi et permettant à chacun.e de consulter ou déposer des ressources numériques en lien avec le PavÉ projet SNHack) : cartographie interactive du PavÉ ;

4. Groupe jardins :

- continuer l'activité de jardinage considéré comme une pratique sociale, de manière régulière et ouverte à tou.te.s les mercredis (9h-12h), en insistant sur son caractère concerté, raisonné et écologique. Les interventions (plantations notamment) sont considérées comme des supports potentiels de création artistique. L'accueil des écovolontaires permettra d'accroître l'activité, introduire la pédagogie (du travail collectif, de l'écologie et du montage de projets) et partager les connaissances et compétences ;
- développer la biodiversité par la plantation de linéaires de haies champêtres, le creusement d'une mare, la mise en place de carrés pour la biodiversité, etc. ;
- cuissons céramiques rupestres : une fois par an, cuisson de pièces céramiques sous terre (prochaine session : janvier 2020, thématique : « marionnettes-doigts ») ;

5. Groupe « des mots pour le dire » : contes performés (« belles de bitume »), constitution d'un contre-lexique poétique du PavÉ (ateliers d'écriture) ; réalisation d'un second inventaire, augmenté, des espèces végétales et animales sur le site (association d'un écrivain : atelier d'écriture : le PavÉ comme espace poétique).

MÉTHODOLOGIE DU MONTAGE DES PROJETS

Dans la mesure où elles sont l'émanation d'une observation de terrain, les interventions et les actions dans le PavÉ sont ouvertes à tou.te.s. Les Jardins Des Mesures s'assurent de leur validité en fonction du respect des critères suivants : association des habitants à l'action, croisement d'une pratique artistique et de l'écologie et faisabilité (à la mesure du PavÉ...). L'association est seule décisionnaire de la validité des propositions. Elles sont ensuite proposées aux artistes du Projet Neuf qui peuvent s'y intégrer.

Après avoir adhéré à l'objet de l'association et souscrit à sa charte, la phase de réalisation commence par la concertation des acteurs et la mobilisation des ressources pensées conjointement par les Jardins Des Mesures et le C.P.I.E. (incubateur).

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans
18/25 ans
26/64 ans
65 ans et plus
16/17 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

MOYENS HUMAINS :

L'activité des Jardins Des Mesures est largement bénévole, reposant sur l'envie de partage de connaissances et de compétences, mais aussi l'attrait partagé pour le jardinage et l'observation du vivant, qui sont des occasions de rencontre, des moments de sociabilité. S'étant structuré et ayant une expérience d'une année et demi, les Jardins Des Mesures souhaitent continuer d'accueillir des bénévoles, volontaires, tout en ayant recours à des intervenants rémunérés pour leurs connaissances spécifiques et/ou compétences artistiques, permettant de les croiser avec des pratiques amateurs.

Les moyens humains sont de quatre ordres :

1. Intervenants liés à l'écologie : sensibilisation à la biodiversité en milieu urbain (C.P.I.E.), à l'apiculture (C.P.I.E. en lien avec le groupe « ruchissement »), etc. ;
2. Inventaires du vivant : végétal (C.P.I.E.), animal (Oiseaux : L.P.O.44, etc.) ;
3. Intervenants artistiques (œuvres in situ) : son et ruche, son et espaces végétaux, mobilier extérieur, céramique, ateliers d'éco-écriture, etc. ;
4. Chantiers jardins : écovolontaires (mise en lien : C.P.I.E. ; coordination et déroulement : Jardins Des Mesures), volontaires Jardins Des Mesures, C.P.I.E. (gros-œuvre).

MOYENS MATÉRIELS :

Pour l'aider à mener à bien ses missions et en développer de nouvelles, le PavÉ sollicite l'aide financière de la CARENE (Contrat de Ville de l'agglomération nazairienne) autour de deux axes :

1. s'équiper d'outils nécessaires aux expérimentations du PavÉ (jardinage, végétaux, ruches, etc.)
2. trouver les ressources pour organiser des ateliers avec des intervenants extérieurs (botanistes, artistes, jardiniers, apiculteurs, etc.).

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	20	0.04
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	10	0.75
Volontaires en service civique	4	0.15
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0.01

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

ÉCHÉANCIER DU PROJET au rythme des saisons

L'échéancier est structuré par le rythme saisonnier et est conçu pour pouvoir s'adapter à la spontanéité des propositions et aux aléas :

Janvier 2020 : journée d'ouverture/présentation, en même temps que l'inauguration du bât.89 (ancienne maison du directeur), cuisson céramique rupestre

1er semestre 2020 :

- Accueil des écovolontaires au sein de l'équipe des Jardins Des Mesures : continuation des actions sur le PavÉ (observation, plantation, maraîchage, etc.), mercredi 9h-12h ; transmission des expériences sur le montage de projets et l'organisation collective.
- Ateliers entre artistes, habitants et scolaires autour des différents projets éco-artistiques : mobilier extérieur, partageoires, ÉCHOS, sonorisation du PavÉ, installation d'une sculpture (colonne de Minhee Kim), etc.
- Au printemps (avril-mai-juin) : ateliers autour de l'apiculture avec les écoles, installation de la ruche sonorisée.

Année scolaire 2020-21 :

- Mise en place des ateliers avec les écoles (apiculture, jardinage, création artistique) et la maison de quartier Avalix (carnaval) ;
- Appel à projets éco-artistiques.

ÉVALUATION DU PROJET Potentiel Archipel VÉgétal (PAVÉ)

Des « évaluations d'étape » semestrielles seront assurées par l'association « Jardins Des Mesures » et le C.P.I.E. Elles apprécieront le degré de réalisation, de moyens, de qualité et/ou d'évolution-tendances des objectifs SMART préalablement fixés (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis), autour des trois axes définis (écologie, lieu de rencontres et de création et pédagogie et émulation de projets). Une évaluation finale ponctuera la réalisation du projet.

Ces évaluations suivront les indices-indicateurs/cibles suivants :

- Événements-activités proposés par l'association (nombre d'événements-activités réalisés sur une année) ;
- Fréquentation-participation des habitants ou autres personnes extérieures (nombre de visiteurs par événement-activité) ;
- Partenariats-réseaux mise en place auprès de différentes structures (nombre de contrats-conventions conclus sur une année / écoles, Maison de quartier, élus, CARENE, etc.) ;
- Points communs et/ou divergents avec la charte du PavÉ.

Par ailleurs, l'évaluation du projet s'effectuera selon différents paramètres et portera sur :

- La démarche (pédagogique) était-elle pertinente ?
- Les propositions « éco-artistiques » étaient-elles pertinentes au regard des objectifs fixés ?
- Le temps consacré au projet a-t-il été suffisant ou excessif ?
- Le projet a-t-il déployé une concertation suffisante (au regard de la « dimension de quartier », « Habitants » et « Citoyens ») ?
- Les connaissances/compétences visées sont-elles atteintes ?
- Les stratégies en présence, les moyens utilisés ont-ils été pertinents ?
- Les acteurs engagés se sont-ils tous impliqués dans le projet ?
- Le projet ouvre-t-il sur d'autres actions ou autres partenariats ?
- Le coût final correspond-t-il à l'estimation juste des dépenses ?
- Le projet a-t-il permis d'améliorer le vivre ensemble ? A-t'il été vecteur de mixité (sociale), d'égalité homme/femme, de diversité (culturelle) ?
- Les sensibilisations à l'écologie et à l'art ont-elles fonctionné ?
- La dynamique de projet et de concertation a-t-elle été transmise ?

Enfin, par rapport aux effets produits (attendus ou non), les évaluations porteront une attention accrue aux questions suivantes :

- Quelles ont été les difficultés rencontrées et les moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre pour les résoudre ?
- Quelles incidences sont notées sur :
- * Les écoles (scolaires et périscolaires), les structures artistiques, associations ;
- * L'environnement-écologie, le végétal, l'animal.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 500

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2020

CHARGES	RESSOURCES
<u>60 - Achats 14 200,00 €</u>	<u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 700,00 €</u>
Prestations de services 7 700,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 700,00 €
Achats matières et fournitures 6 500,00 €	
Autres fournitures 0,00 €	<u>73 - Dotations et produits de tarification 0,00 €</u>
<u>61 - Service extérieurs 517,60 €</u>	Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
Locations 0,00 €	<u>74 - Subventions d'exploitation 15 000,00 €</u>
Entretien et réparation 400,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 9 000,00 €
Assurance 117,60 €	43-ETAT-POLITIQUE-VILLE 9 000,00 €
Documentation 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 0,00 €
<u>62 - Autres services extérieurs 1 174,30 €</u>	43-ETAT-POLITIQUE-VILLE 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires 500,00 €	Conseil-s Régional(aux) 0,00 €
Publicité, publication 50,00 €	Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €
Déplacements, Missions 500,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations 2 000,00 €
Services bancaires, autres 124,30 €	44-CA REG NAZAIRIENNE ESTUAIRE 2 000,00 €
<u>63 - Impôts et taxes 0,00 €</u>	Commune(s) 2 000,00 €
Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €	SAINT NAZAIRE (44606) 2 000,00 €
Autres impôts et taxes 0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 2 000,00 €
<u>64 - Charges de personnel 0,00 €</u>	44-CAF 2 000,00 €
Rémunération des personnels 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
Charges sociales 0,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €
Autres charges de personnel 0,00 €	Aides privées (fondation) 0,00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courante 0,00 €</u>	Autres établissements publics 0,00 €
Autres charges de gestion courante 0,00 €	<u>75 - Autres produits de gestion courante 500,00 €</u>
<u>66 - Charges financières 0,00 €</u>	756.Cotisations 500,00 €
Charges financières 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €
<u>67 - Charges exceptionnelles 0,00 €</u>	750.Autres produits de gestion courante 0,00 €
Charges exceptionnelles 0,00 €	<u>76 - Produits financiers 0,00 €</u>
<u>68 - Dotation aux amortissements 0,00 €</u>	Produits financiers 0,00 €
Dotation aux amortissements 0,00 €	
<u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</u>	

Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	<u>77 - Produits exceptionnels 0,00 €</u> Produits exceptionnels 0,00 €
<u>Charges indirectes 308,10 €</u> Charges fixes de fonctionnement 0,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 308,10 €	<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €</u> 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 8 000,00 €</u> 860 - Secours en nature 1 000,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 2 000,00 € 862 - Prestations 0,00 € 864 - Personnel bénévole 5 000,00 €	<u>79 - Transfert de charges 0,00 €</u> Transfert de charges 0,00 €
	<u>Ressources propres affectées au projet 0,00 €</u> Insuffisance prévisionnelle (déficit) .. 0,00 €
	<u>87 - Contributions volontaires en nature 8 000,00 €</u> 870 - Bénévolat 5 000,00 € 871 - Prestations en nature 2 000,00 € 875 - Dons en nature 1 000,00 €
Total des Charges	Total des ressources
24 200,00 €	24 200,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.